

SELARL FRANCOIS GUALLAR
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE
32 RUE DE MULHOUSE
68300 SAINT-LOUIS
TEL : 03.89.69.78.05 / PORT : 06.82.54.09.79
mail : selarfrancoisguallar@huissier-justice.fr
IBAN FR76 1027 8030 5700 0220 2430 390

**PROCES VERBAL
DE CONSTAT**
Dressé le 7 mai 2021

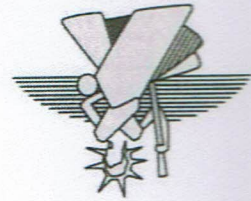
SEARL FRANCOIS
GUALLAR
Huissier de Justice Associé
32 rue de Mulhouse
68303 SAINT-LOUIS CEDEX
Tél : 03.89.69.78.05
Fax : 03.89.69.72.84
Email :
selarfrancoisguallar@huissier-justice.fr
CCM 10278 03057 00022024303 90

COUT DE L'ACTE
Décret 2020-179 du 28.02.2020 - Arrêté du 28.02.2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice
Honoraires Constat 150.00
Frais de déplacement Art.444-48 7.67
Total HT 157.67
TVA à 20% 31.53
Total TTC 189.20



REF : A210220

SPERY / Constat et déplacements de stationnement



PREMIERE EXPEDITION

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

PROCES-VERBAL
DE CONSTAT

Dressé le SEPT MAI
DEUX MILLE VINGT ET UN, à 14H00'

A la requête de :
Monsieur Gilbert SPERY, né le 26/06/1948 à Sierentz (68), de nationalité française, retraité,
domicilié 12 rue des Vignes à 68730 RANSPACH-LE-BAS

EXPOSE REQUISITION

Lequel m'a préalablement fait connaître :

- Qu'il est copropriétaire au sein de la Résidence Le Clos des Haies Vives sise 1B rue des Vignes à 68730 RANSPACH-LE-BAS ;
- Que sept places de stationnement sont présentes au pied de l'immeuble, correspondant aux lots n° 38-39-40-41-42-43 et 44, outre un emplacement pour les personnes à mobilité réduite ;
- Que l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite a été décalé sur la droite, et il est à présent interdit de se stationner sur l'ancien emplacement PMR ;
- Que cependant différents copropriétaires ne respectent pas l'ordre des emplacements et ne stationnent pas leur véhicule sur l'emplacement leur appartenant ;
- Qu'il a demandé à l'amiable à plusieurs reprises aux personnes concernées de stationner leur véhicule au bon emplacement, en vain ;
- Que cela crée un décalage dans les emplacements de stationnement ;
- Qu'en conséquence, il souhaite que soit dressé constat des différentes places de stationnement.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je, soussigné, François GUALLAR, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL FRANCOIS GUALLAR, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de SAINT-LOUIS (68300), y demeurant 32 rue de Mulhouse ;

Me suis transporté ce jour au 1B rue des Vignes à RANSPACH-LE-BAS (68730). Où étant à 14H00', je rencontre Monsieur SPERY, ainsi déclaré, à qui je déclare mes nom, prénom et qualité. (photo 1)

Monsieur SPERY me communique un plan de situation sur lequel j'observe la présence de sept places de parkings numérotées 38 à 44, ainsi qu'un extrait du Livre Foncier sur lequel sont listés les sept parkings composant les lots 38 à 44. (annexes 1 et 2)

CONSTATATIONS

Je constate la présence de sept emplacements de stationnement numérotés, matérialisés au sol par des bandes blanches, ainsi qu'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite et un espace où le stationnement est prohibé. (photos 2 à 8)

Je relève des marquages au sol de couleur rouge, et Monsieur SPERY m'indique avoir lui-même réalisé ces marquages, après avoir mesuré chaque emplacement, afin de les délimiter.

Je procède au mesurage de trois places de stationnement au hasard, à savoir les places numéros 42, 43 et 44, ainsi que la place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite, et relève les cotes suivantes :

- Emplacement numéro 42, je constate que la place de stationnement mesure 2.30 mètres de large. (photos 9 et 10)

- Emplacement numéro 43, je constate que la place de stationnement mesure 2.30 mètres de large. (photos 11 et 12)

- Emplacement numéro 44, je constate que la place de stationnement mesure 2.30 mètres de large au niveau de la limite séparative et 3.95 mètres à la limite de la voie de circulation de la copropriété. (photos 13 à 17)

- Emplacement PMR, je constate que la place de stationnement mesure 3.30 mètres de large. (photos 18 et 19)

Par ailleurs, je constate que les marquages rouges au sol correspondent au marquage blanc préexistant.

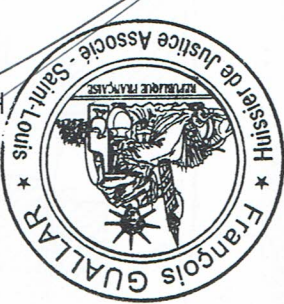
Enfin, je relève qu'un véhicule est stationné sur l'ancien emplacement PMR et un autre véhicule est stationné sur la droite de la voie de circulation le long de la végétation, or le stationnement est strictement interdit à ces endroits la selon déclarations de Monsieur SPERY. (photos 20 et 21)



J'ai pratiqué plusieurs prises de vue photo numériques sur site pour être annexées au présent acte afin d'illustrer mes constatations.

Mes constatations étant terminées vers 14H30', je me suis retiré, et de tout ce que dessus, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

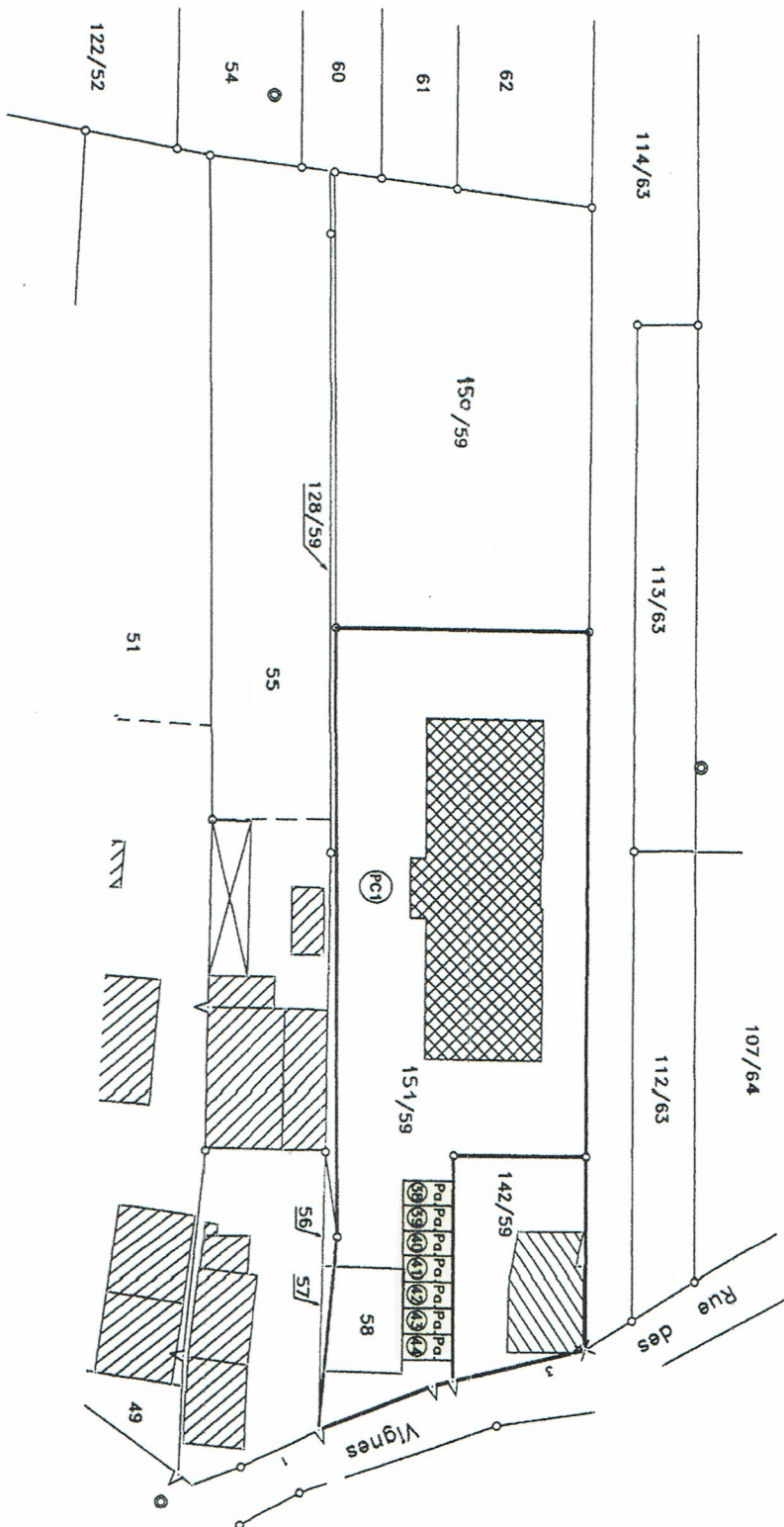
Me François GUALLAR
Huissier de Justice associé



Plan de Situation

Section : 2 Echelle : 1 / 500

-65-



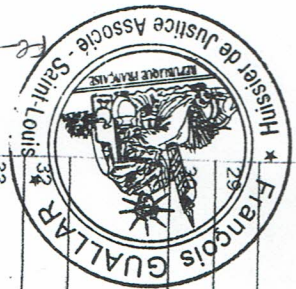
Philippe FRANTZ
GÉOMÈTRE-EXPERT
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE ETP
108 rue de Bourgfelden
68220 HESSENHEIM
Tél : 03.89.67.82.47
Fax : 03.89.70.05.23

Annexe 1

Copropriété

Livre Foncier

Alsace Moselle



Numéro	Tantéme	Description	S	M	IF	Info	Droit	Titulaire
25	1.00	Sous-Sol-cave					PRO ☒	MULENET Kevin / VETTER Martine
							PRO ☒	P WENCK Arlette / P WENCK Francine
26	2.00	Sous-Sol - cave					PRO	SPERY Gilbert / SCHMITT Danielle
27	88.00	Rez-de-Ch. - Appart.					PRO	SCHUMACHER Catherine
28	71.00	Rez-de-ch. - Appart.					PRO 1/2	RYCHEN DIT RICH Gilles
							PRO 1/2	SCHOEFFEL Emilie
	55.00	Rez-de-ch. - Appart.					PRO	SIRDEY Patrick
	99.00	Rez.de.ch-Appart.					PRO	MISLIN Frédéric
	88.00	1er étage - Appart.					PRO 1/2	SPITTLER Cédric
							PRO 1/2	STOCKER Caroline
32	71.00	1er étage-Appart					PRO	HATSTATT Bernard / SCHMITT Marie-Christine
33	55.00	1er étage-Appart					PRO	LAUGEL Philippe / HELTERLIN Béatrice
34	99.00	1er étage- Appart.					PRO	MATHIS Julien / LITZLER Sabina
35	94.00	Combes-Appart					PRO	P EHRET Jean-Jacques / P DESCAMPS Emmanuelle
36	47.00	Combes - Appart					PRO	SPERY Gilbert / SCHMITT Danielle
37	84.00	Combes-Appart					PRO ☒	MULENET Kevin / VETTER Martine
							PRO ☒	P WENCK Arlette / P WENCK Francine
38	2.00	Extérieur-Parking					PRO	SCHUMACHER Catherine
39	2.00	Extérieur-parking					PRO	HATSTATT Bernard / SCHMITT Marie-Christine
40	2.00	Extérieur-parking					PRO	P EHRET Jean-Jacques / P DESCAMPS Emmanuelle
41	2.00	Extérieur-parking					PRO	P EHRET Jean-Jacques / P DESCAMPS Emmanuelle

Stationnement interdit + place Handicapée au premier position

Détail Copropriété

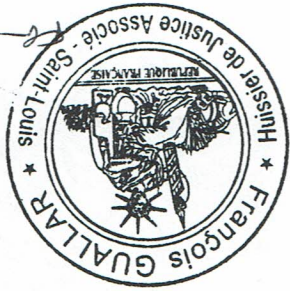
Imprimé le 19/12/2013 à 11h11
Document sans caractère officiel

Copropriété

Numéro	Tantôme	Description	S	M	lf	Info	Droit	Titulaire
42	2.00	Extérieur-parking					PRO	SIRDEY Patrick
43	2.00	Extérieur-parking					PRO	SPERY Gilbert / SCHMITT Danielle
44	2.00	Extérieur- parking					PRO 1/2 PRO 1/2	RYCHEN DIT RICH Gilles SCHOEFFEL Emilie

Wiederkehr

Etat Inscrit					
	Date Dépôt	Date Signature	Origine	Annexe	
Création	08/03/2006	08/03/2006	Migration V1	RANSPACH-	





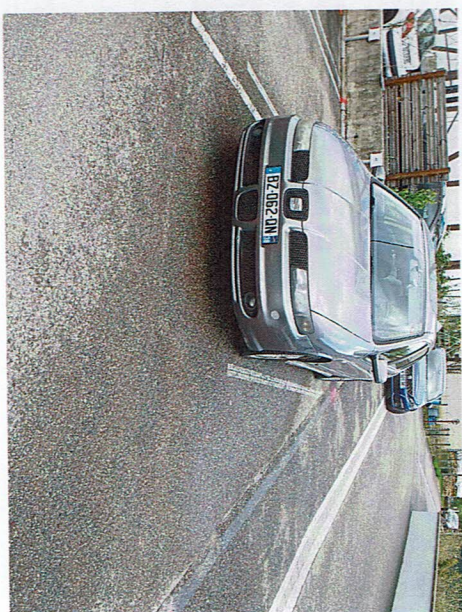
3



6



9



2



5



8



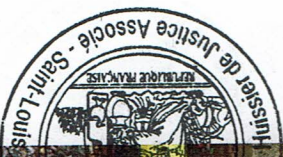
1



4



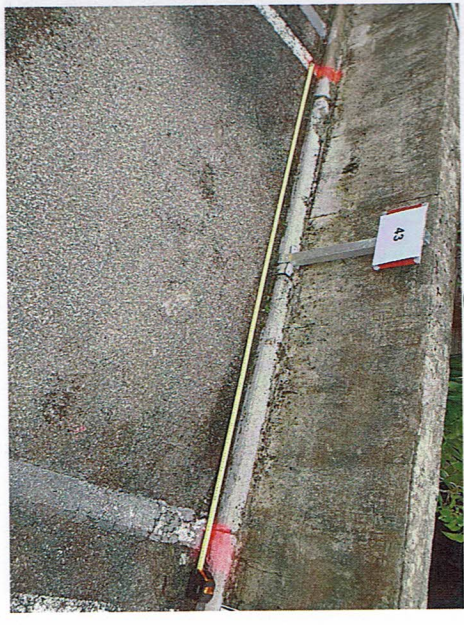
7



10



11



12



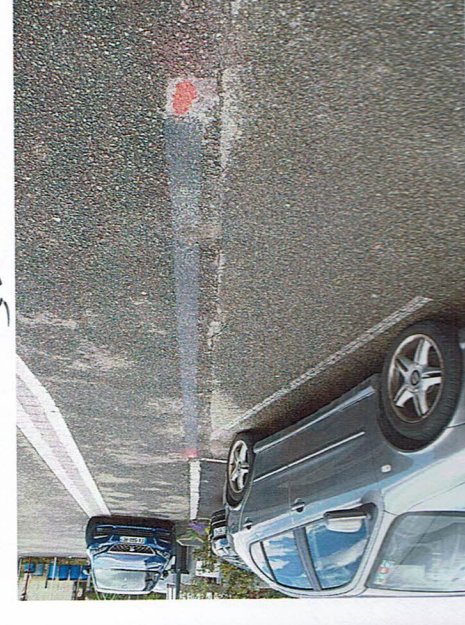
13



14



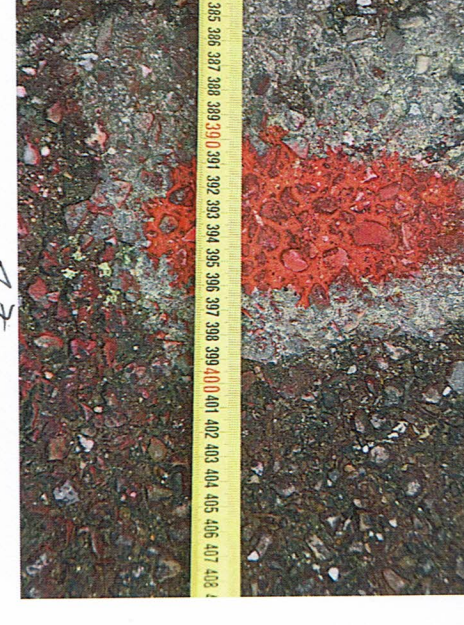
15



16



17



18

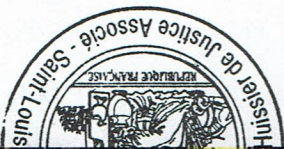




21



20



23

